

Procès-Verbal du conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Membres présents : M. DAVID - Mme BOSCHER - M. JONVEL - M. COSTARD - Mme MERCIER - M. PRIGENT - Mme GUERIN - M. GUEMAS – M. BALAN - M. BARON - M. GROSSET - M. LE BRIAND - M. MAHE - Mme TREHOREL PLEINCHE - Mme DEMIRASAL - Mme CARLIER - Mme MENARD - M. RAULT - Mme CLERET.

Membres absents excusés : M. ROUILLE - M. BOURRY – Mme NICOLAS - Mme LEMORDANT - M. BRIEND - Mme PINOCHET - Mme THORON.

Présence de Mme BIDEAU, fondée de pouvoir à l'agence comptable du lycée H. AVRIL.

Ordre du jour

1. Domaine administratif

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour.
- 1.2. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 06 février 2020.

2. Vie scolaire et pédagogique

- 2.1. Protocole sanitaire, reprise des cours (info)
- 2.2. Création Section Sportive Football (vote)
- 2.3. Info. Inscription collège Hillion (info)

3. Domaine financier

- 3.1. Présentation du compte financier (vote)
- 3.2. Séjour d'intégration des élèves de 6^{ème} – principe et budget (vote)
- 3.3. Critères d'attribution des fonds sociaux (vote)
- 3.4. Admission en non-valeur (vote)
- 3.5. Dotation globale de fonctionnement complémentaire (vote)
- 3.6. Bilan des voyages annulés ou reportés (info)
- 3.7. Information sur les frais scolaire du 3ème trimestre (info)

4. Questions diverses

Le quorum est atteint. Le principal ouvre la séance à 17h40.

I. Domaine administratif

1.1. L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Désignation du secrétaire de séance : M. COSTARD.

17h50 : Arrivée de Mme CLERET.

1.3. Le procès-verbal du conseil d'administration du 06 février 2020 est adopté.

II. Vie scolaire et pédagogique

2.1. Protocole sanitaire, reprise des cours.

Le principal présente le protocole sanitaire de la reprise des cours. Il concerne les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} accueillis à partir du lundi 18 mai et selon les directives nationales. Ce protocole précise les modalités de prise en charge de l'arrivée des élèves, des circuits de circulation, du fonctionnement des cours, du self, des pauses et le départ en fin de journée. Il mentionne également les différentes réunions d'information pour tous les personnels du collège. Il est complété par le plan de reprise d'activité départemental pour les agents.

Les parents s'interrogent sur d'éventuels dysfonctionnements dans les transports. Effectivement, la mise en place du protocole sanitaire était compliquée, notamment au niveau de la gare routière mais après concertation entre la ville et la région, tout est organisé et cela fonctionne parfaitement.

La présentation du protocole sanitaire n'engendre pas de remarques particulières ou de demandes de modification.

2.2. Création Section Sportive Football.

Le principal et M. BARON présentent le projet de la création, au sein du collège, d'une section sportive football mixte à la rentrée 2020 (voir document annexe 1).

A la demande des parents, ils précisent que les élèves inscrits devront être licenciés d'un club de football et affiliés à l'UNSS. En raison de la crise sanitaire du Covid-19, Il reste à définir les modalités de recrutement.

Création adoptée à l'unanimité.

2.3. Info. Inscription collège Hillion.

Le principal indique que les inscriptions des élèves pour le futur collège d'Hillion à la rentrée 2020 se feront directement auprès du secrétariat du collège Beaufeuillage de Saint-Brieuc.

Il est demandé si le collège connaît le nombre des pertes liées à l'ouverture de ce nouvel établissement. Actuellement non car la situation sanitaire ne permet pas d'avoir un retour de tous les dossiers d'inscription mais la vie scolaire va solliciter les familles concernées pour avoir rapidement une prévision.

III. Domaine financier

3.1. Présentation du compte financier.

Le principal présente la partie pédagogique du compte rendu de gestion de l'ordonnateur. L'adjoint-gestionnaire expose les autres services.

Mme BIDEAU représente l'agence comptable et détaille la partie financière du compte financier.

Au regard des créances non recouvertes, Mme CLERET demande des précisions sur les aides aux familles et notamment sur le fonds départemental d'aide à la restauration. L'adjoint-gestionnaire précise que les familles sont averties des différentes aides, par le biais du secrétariat de gestion et de l'assistant social. Elles sont constamment relancées dans ce domaine et aussi par l'agence comptable avant d'instruire un dossier de poursuite. Les fonds sociaux du collège sont suffisants pour les aider mais ils nécessitent une demande de la famille, ce qui n'est pas toujours évident à obtenir.

Les membres du CA adoptent sans réserves le compte financier 2019 et décident d'affecter le résultat de l'exercice (+ 2 727,00 €) sur un compte de réserve unique.

3.2. Séjour d'intégration des élèves de 6^{ème} – principe et budget.

L'adjoint-gestionnaire présente le budget du séjour d'intégration des futurs élèves de 6^{ème} à Brocéliande. Il reste prévisionnel et sera conditionné à l'évolution du protocole sanitaire et des autorisations de sorties et voyages qui seront en vigueur.

M. GROSSET quitte la salle.

Les membres du CA approuvent par 17 pour et une abstention :

- le principe du séjour ;
- l'autorisation de souscrire les différents contrats et avenants liés à l'organisation de ce séjour ;
- la participation volontaire des familles qui s'élève à 134,00 € ;
- l'acceptation des dons ;
- le budget du séjour.

3.3. Critères d'attribution des fonds sociaux.

Retour de M. GROSSET

L'adjoint-gestionnaire explique les critères d'attribution des fonds sociaux et propose de fusionner les délibérations de juillet 2014 et novembre 2018 en un seul acte et corrigeant une erreur de saisie sur la dernière délibération.

Vote pour : 19.

3.4. Admission en non-valeur.

Suite à la réception d'un certificat d'irrecouvrabilité, il est proposé d'admettre en non-valeur la créance n° 17CE17B063413 d'un montant de 107,98 €.

Vote pour : 19.

3.5. Dotation globale de fonctionnement complémentaire.

Le collège a sollicité le département pour un complément de dotation afin d'assurer les dépenses du gymnase Jouan. Ce dernier est rattaché administrativement à la gestion de l'établissement mais le collège, bien qu'ayant des dépenses, ne perçoit aucune aide.

Suite à cette demande, nous avons reçu une dotation globale de fonctionnement complémentaire de 2 300,00 € que nous proposons d'affecter par Décision Budgétaire Modificative (DBM) au Service ALO – ENTRETIEN -0GYMNASE.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

3.6 Bilan des voyages annulés ou reportés.

L'adjoint-gestionnaire explique, selon le document joint en annexe 2, le bilan des voyages reportés ou annulés. Le montant total des avoirs reportés sur la prochaine année scolaire s'élève à 34 978,20 €. Il faudra être vigilant en fin d'année au niveau trésorerie.

3.7 Information sur les frais scolaire du 3ème trimestre.

Comme suite à la réunion de l'exécutif départemental, nous avons reçu un relevé des décisions validées concernant la restauration :

- une remise d'ordre intégrale va être mise en œuvre, pour la période de fermeture totale des établissements, pendant lesquels des repas n'ont pas été servis, soit du 16 mars 2020 au 18 mai 2020 ;
- pour la période de reprise partielle d'activités, entre le 18 mai et le 4 juillet, pour les repas non pris, il est décidé le principe de maintien de la remise d'ordre complète jusqu'à la fin de l'année scolaire ;
- pour les repas pris : facturation classique, soit 3 € le repas.

Compte tenu de ces éléments, les facturations seront émises début juillet selon les jours de présence des élèves. En tenant compte du remboursement du trimestre précédent, le montant sera quasiment nul pour les familles.

IV. **Questions diverses.**

Pas de questions diverses.

Date du prochain CA : le 29 juin 2020.

Fin du CA à 19h10.

Le Président de séance

Jean-François DAVID



Le secrétaire de séance

Thierry COSTARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes.

Collège Simone Veil

22 400 LAMBALLE

Création section sportive football mixte (rentrée 2020)

Projet pédagogique :

1. OBJECTIFS

- Offrir aux élèves volontaires garçons et filles, après accord des parents, la possibilité de bénéficier d'un entraînement sportif (football) plus soutenu dans le cadre du temps scolaire tout en suivant ses cours normalement. Faire progresser chaque élève dans son sport de prédilection, source de valorisation.
- Promouvoir la culture sportive dans l'établissement et développer les actions en faveur de la santé : intervention professionnels de santé (information ligue du cancer, info dopage,...)
- Faire valoir les inscriptions féminines et œuvrer pour l'égalité garçons-filles à l'école.
- Contribuer au rayonnement de l'activité sportive dans l'établissement (parrainer la section par une personnalité sportive, organiser des évènements intra-établissements tels que tournoi, débats,...)
- Mettre en place des partenariats utiles et contribuant au développement de la section.
- S'intégrer dans le projet d'établissement (« je me sens bien » : développer le bien-être et le vivre ensemble, par la mise en œuvre du parcours santé et du parcours citoyen (validation du PSC1)
- Prendre appui sur le projet académique au titre des thématiques transversales : génération 2024, développer les valeurs de l'olympisme, excellence, amitié, respect qui font écho aux valeurs de l'olympisme.
- S'ouvrir sur l'extérieur : participation à des matchs et à des séances d'entraînement clubs professionnels.

2. SUIVI ET EVALUATION DES ELEVES

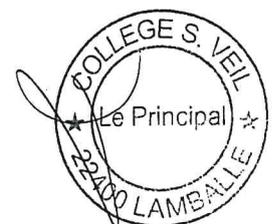
- Inscrire cette action dans la logique d'acquisition des compétences du socle commun en particulier les langages pour penser et communiquer, les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen.
- Evaluer les élèves de la section sportive scolaire foot au regard des compétences transversales, jugées déterminantes à acquérir dans son parcours collège : coopérer, s'engager, s'organiser, respecter (mention dans le bulletin trimestriel de l'élève).
- Développer la capacité à arbitrer, à juger (connaissance précise des règles de l'activité sportive) : faire valider compétences et connaissances acquises par qualification de jeunes officiels UNSS.

3. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

- Niveaux et nombre de classe: 20 élèves répartis sur 2 classes de 6^{ème} et 1 ou 2 classes de 5^{ème}.
- Encadrement : Mr BARON, enseignant de SVT de l'établissement éducateur diplômé FFF
- Organisation séances: elles se dérouleront sur le temps scolaire (1 séance sur terrain en herbe et une autre futsal au gymnase Jouan).

4. LIENS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

- Participation des élèves de la section au championnat excellence organisé dans le cadre de l'UNSS (compétition le mercredi) : prise de licence obligatoire pour les élèves.
- Participation des élèves au cross organisé par le district UNSS, au cross départemental ou académique si qualification.
- Développement des compétences de jeune officiel.



Bilan voyages reportés ou annulés covid-19**-Echange Allemagne du 21 au 28 mars et accueil du 2 au 8 mai 2020**

Concernait 33 élèves. Organisé en interne sans agence de voyages. Nous ne savons pas encore si un échange 2021 aura lieu.

Pas de décision à l'heure actuelle sur la tenue de l'échange 2021.

-Classe de Montagne 6^e 5^e SEGPA Arreau du 29 mars au 4 avril 2020

Concernait 58 élèves. Report prévu du 28 mars au 3 avril 2021, en ajoutant les 4^e SEGPA (les actuels 5^e). Le centre d'hébergement nous a fait un avoir. **AVOIR 3170 euros**

Classe de montagne 2021 date proposée : du 28 mars au 3 avril 2021 avec les 6^e/5^e/4^e segpa

-Séjour en Normandie du 6 au 8 avril 2020

Concernait 18 élèves du collège ainsi que des élèves du collège Jean Macé. Pas de report puisque concernait des élèves de 3^e segpa. L'UNCMT nous a fait un avoir. **AVOIR 1176 euros**

Séjour en Normandie 2021 date proposée : du 18 au 21 mai 2021.

-Voyage en Espagne du 10 au 16 mai 2020

Concernait 60 élèves. Pas de report prévu (voyage en classe de 3^e compliqué, difficulté pour les agences de voyage de proposer un report, difficultés internes d'organiser 2 séjours sur la même année scolaire). Valéis voyages nous a fait un avoir à utiliser pour le séjour des futurs 4^e pour le séjour 2020/2021. **AVOIR 17160 euros**

Voyage en Espagne date proposée : du 16 au 21 mai 2021 (demande d'option en cours)

-Voyage en Angleterre du 11 au 16 mai 2020

Concernait 96 élèves. Pas de report prévu (voyage en classe de 3^e compliqué, difficulté pour les agences de voyage de proposer un report, difficultés internes d'organiser 2 séjours sur la même année scolaire). Civiling nous a fait un avoir à utiliser pour le séjour des futurs 4^e pour le séjour 2020/2021. **AVOIR 13472,20 euros**

Voyage en Angleterre 2021 date proposée : du 17 au 21 mai 2021 (option posée).

A noter : toutes les familles ont été remboursées ce jour sans aucune retenue sur le montant qu'elles avaient versé. Cela représente 265 remboursements à effectuer simultanément par l'agence comptable ce qui explique des délais un peu longs.

TOTAL* 34 978,20 €